



En raison des jours fériés, nous vous remercions de **ne pas prélever** le **lundi 31 octobre** et le **jeudi 10 novembre 2011** les échantillons des analyses suivantes : **typage lymphocytaire CD3-CD4-CD8, typage de prolifération lymphoïde, liquide amniotique.**

HORAIRES DU SECRÉTARIAT MÉDICAL

Nous vous informons que le Secrétariat Médical de Lyon et de Paris sera **fermé** le **mardi 1^{er} novembre** et le **vendredi 11 novembre 2011.**

Mise à jour du Guide 2011-2012 des Examens de Biologie Médicale

Récapitulatif des paramètres mis à jour au 1^{er} novembre

Retrouvez le détail des mises à jour effectuées sur le référentiel, au format pdf et dans une mise en page qui vous permet d'apposer ces stickers directement sur votre guide sur notre site internet :

www.biomnis.com > **Analyses** > **Mises à jour du Guide des Examens de Biologie Médicale**

Libellé du guide	page
Prélèvement	
CARD Ac anti-cardiolipine – IgG	64
CARDM Ac anti-cardiolipine – IgM	64
FSHU FSH – urines	139
Température	
ACTH ACTH – Corticotropine	48
INHIA Inhibine A	162
INHIB Inhibine B	162
Commentaire sur le prélèvement	
CALAC Ac anti-canaux calciques	64
HLA2 HLA de classe II – Génotypage	153
PB Plomb – sang total	198
Technique	
CUU Cuivre – urines	114
MGE Magnésium érythrocytaire	174
Cotation	
TRAC Chlamydia trachomatis – Sérologie	100
TRABM/	
TRAGY Chlamydia trachomatis – PCR	100
CHPBM Chlamydia pneumoniae – PCR	100
FTGLY Ferritine glycosylée – sérum	133
CHLAD Hors service	100

Commande de matériel

ATTENTION

A compter du **1^{er} novembre 2011**, les commandes de matériel passées par Fax par nos laboratoires correspondants ne seront plus honorées.



Le site www.biomnis.com > **commande de matériel** devient votre unique accès pour toutes vos demandes de matériel.

Pour toute information sur l'utilisation de ce service (création de compte...), reportez-vous à la Foire Aux Questions dédiée à l'adresse : www.biomnis.com > **commande de matériel** > **FAQ commande en ligne.**

Electrophorèses de l'hémoglobine et recherche d'anomalie de l'hémoglobine

Toute électrophorèse de l'hémoglobine (réf. 1113 – B60) détectant une hémoglobine anormale est remplacée par une recherche d'anomalie de l'hémoglobine (réf. 1120 – B120) afin d'identifier la fraction hémoglobinique anormale. En effet, les biologistes ont la possibilité de compléter une prescription médicale dans le cadre de l'ordonnance du 13 janvier 2010. Cette procédure est déjà en vigueur sur le site de Biomnis Ivry et sera appliquée sur le site de Biomnis Lyon à compter du 27 octobre 2011.

Pour Paris : Laurence GUISS
Pour Lyon : Nicole COUPRIE

Les antifongigrammes

La méthode de référence pour les antifongigrammes est la détermination des CMI par E-Test sur milieu gélosé. Elle est la méthode recommandée par le Clinical and Laboratory Standards Institute. Elle permet une bonne reproductibilité interlaboratoires et définit des seuils de sensibilité en terme de concentrations minimales inhibitrices pour la plupart des antifongiques utilisables généralement par voie générale. La plupart des mycoses superficielles ne nécessitent pas la réalisation d'antifongigramme car elles sont aisément traitées par voie topique. Cependant, en présence d'une résistance thérapeutique, il est fréquemment prescrit un antifongigramme. Ainsi, notre laboratoire réalise un antifongigramme par microdilution en plaque qui permet d'obtenir la sensibilité de molécules utilisables par voie locale, ou orale lorsqu'il n'existe pas de topique. **Cet anti-fongigramme sera réservé aux cas de mycoses superficielles et non invasives, c'est pourquoi il est impératif de préciser la nature du prélèvement lors des demandes d'antifongigramme, y compris lorsqu'il s'agit de souches.**

La détermination des CMI par E-test, qui comporte des molécules utilisables par voie systémique et/ou injectable, sera réservée aux mycoses profondes ou invasives.

Pour Lyon : Véronique JACOMO
Pour Paris : Mélanie DAUTIGNY

Changements dans la sérologie *Chlamydia trachomatis*

Une modification de la NABM parue au JO du 05/10/11 et applicable au 05/11/11 restreint la prescription de la sérologie *C. trachomatis* à **deux grands types d'indications** :

- La suspicion **d'infection haute chez l'adulte ou ses complications** (bilan d'hypofertilité du couple / diagnostic d'une arthrite réactionnelle ou d'un syndrome de Fiessinger Leroy Reiter) et **cas particulier d'une suspicion de lymphogranulomatose vénérienne** par la recherche des **IgG spécifiques uniquement** : en effet, l'HAS dans son rapport de juillet 2010 préconisait l'abandon du dosage des IgA anti *C. trachomatis* dont la prescription n'a pas de valeur ajoutée au plan du diagnostic sérologique.
- La **pneumopathie atypique du nouveau-né ou nourrisson** par la recherche des **IgM spécifiques**.

A compter du 05/11/11, dans la cadre d'une demande de sérologie *C. trachomatis* sans précision, Biomnis n'effectuera donc que la recherche des IgG spécifiques (code NABM 1307, B40).

Dans le cadre d'une **pneumopathie chez l'enfant de moins de 6 mois, les IgM anti *C. trachomatis*** pourront être dosées (également code NABM 1307, B40).

Sur demande explicite toutefois, **les IgA ou IgM anti *C. trachomatis* pourront être mesurées et seront facturées 12 euros Hors Nomenclature par marqueur.** (Le délai maximal sera allongé à une semaine).

Pour Lyon : Sylvie. GONZALO
Pour Paris : Thoai Duong LY

Modification de la nomenclature concernant la recherche d'ADN ou ARN de *Chlamydia trachomatis* par des méthodes moléculaires d'amplification dans le cadre du diagnostic étiologique et du suivi thérapeutique des infections à *Chlamydia trachomatis*

Saisie par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie dans le cadre de l'actualisation de la nomenclature des actes de biologie médicale, la haute autorité de Santé (HAS) avait rendu public en novembre 2010 un avis concernant le diagnostic biologique des infections à *Chlamydia trachomatis*. Cette actualisation de la nomenclature découle des conclusions et recommandations formulées dans cet avis de l'HAS. Elle fait disparaître la distinction technique (hybridation/amplification) et la localisation du prélèvement (endocol, urètre, conjonctive d'une part et urines, sperme, liquide de ponction, biopsie, sécrétions broncho-pharyngées, péritoine, conjonctive d'autre part). Enfin le diagnostic moléculaire doit faire appel à des méthodes d'amplification d'acides nucléiques beaucoup plus sensibles que les méthodes d'hybridation qui ne doivent plus être utilisées.

Dans la **décision du 7 juillet 2011** de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie **parue au journal officiel le 5 octobre 2011**, il n'y aura dorénavant qu'un seul intitulé sous le N°5257 :

- **Recherche d'ADN ou d'ARN de *Chlamydia trachomatis* par amplification génique in vitro sur tout type d'échantillons à partir de sites possiblement infectés** et une seule cotation quel que soit le type de prélèvement (**cotation B85**).

Pour Lyon et Paris : Christophe RONSIN

Agenda Formation Continue Qualité

ACCUEIL ET SECRÉTARIAT
LYON - MARDI 22 NOVEMBRE 2011
PARIS - JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011

VALIDATION DES MÉTHODES
LYON - JEUDI 24 NOVEMBRE 2011
FORMATION NORME NF EN ISO 15189
LYON - MARDI 13 DÉCEMBRE 2011

Retrouvez toutes les informations pratiques : programme, bulletin d'inscription, plan d'accès... sur notre site internet :

www.biomnis.com > Formation Continue
> Qualité ou Biologie Médicale

Agenda